

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conquet, mercredi 10 mars 2021.

## Retour sur le Conseil de Gestion du 9 mars

**Hier matin se tenait le premier conseil de gestion de l'année 2021. A l'ordre du jour, une demande d'avis simple sur l'extension d'une exploitation agricole a été étudiée par les membres du conseil, en présence du Préfet du Finistère, Mr Philippe Mahé.**

L'exploitation agricole de Kerascot, qui s'étend sur 3 sites des communes de Plouarzel et de Ploumoguier, souhaite augmenter sa capacité maximale de production de 15% pour l'élevage laitier et 26% pour l'élevage porcin.

Ce projet est susceptible d'altérer le milieu marin car il concerne des parcelles du bassin versant qui se déverse sur la plage de Kerhornou-Porsmoguer (Ploumoguier), dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise. La préfecture du Finistère – qui doit accorder une autorisation environnementale pour ce genre d'activité - a donc saisi le Conseil de gestion du parc marin pour un avis simple.

L'équipe technique du Parc naturel marin d'Iroise a présenté le dossier et a préconisé d'assortir un éventuel avis favorable à la prescription suivante : éloigner la zone de pâturage de 10 mètres le long du lit du cours d'eau sur toutes les parcelles concernées.

Les membres du conseil ont considéré cette proposition insuffisante, au regard du risque de détérioration du milieu que pourrait entraîner l'extension de l'exploitation, et en particulier le risque bactériologique qui pèse sur la plage de Kerhornou-Porsmoguer. Les connaissances sur le déplacement d'une pollution potentielle par les courants marins leur ont également paru insuffisantes pour se prononcer favorablement. Le conseil de gestion a donc émis un avis défavorable, qui sera transmis à la préfecture du Finistère.

### Contact presse

Lucie Moncuquet / 07 63 11 98 88  
lucie.moncuquet@ofb.gouv.fr